

Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique Voie nouvelle départementale à Sartrouville et à Montesson

Du 18 juin au 18 juillet 2007 inclus

Nous avons consulté le dossier d'enquête qui comporte les pièces suivantes - Documentation disponible sur le site du Conseil Général des Yvelines.

http://www.yvelines.fr/Routes_Transports/rd121/

Pièce A – Plan de situation

Pièce B – Objet de l'enquête – informations juridiques et administratives

Pièce C – Notice explicative

Pièce D - Plan Général des Travaux

Pièce E – Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants

Pièce F – Appréciation sommaire des dépenses

Pièce G – Etude d'impact

Pièce H – Evaluation économique et sociale

Les constats, remarques et observations qui suivent viennent compléter les suggestions et observations de notre association contenues dans notre courrier du 6 mars 2006 déposé lors de la concertation publique du 18 février au 6 mars 2006.

Notre conclusion en 2006 était la suivante :

§

Extrait du courrier du 6 mars 2006

En résumé, nous pensons :

- que **la réalisation d'un projet routier d'environ 50 ans est indispensable,** ne serait-ce que pour faire face à l'importante urbanisation réalisée dans cette période, sans création des infrastructures routières nécessaires et ce, d'autant plus qu'une densification du bâti est régulièrement évoquée,
- que **l'abandon de la liaison avec l'avenue Robert Schumann maintient un transit excessif** dans le centre ville de Sartrouville et à proximité de la gare, ce qui aboutit à un report inacceptable dans des rues de quartier et sacrifie à la circulation, l'espace naturel des bords de Seine,
- que les objectifs annoncés sont contredits par les chiffres qui nous sont présentés,

Qualité de vie de la Borde

Association Loi 1901 agréée de protection de l'environnement arrêté n° 98-079/duel du 3 avril 1998

- Siège social : 22, rue Corneille 78360 Montesson
- Courriel: contact@qvlb-montesson.asso.fr
- Site internet : www.qvlb-montesson.asso.fr
- tél: 01 39 13 10 55
- Page: 1/20 enquête publique du 18 juin au 18 juillet 2007 inclus VND -13 juillet 2007

- qu'il faut présenter un plan de circulation conforme aux engagements pris de supprimer le transit, et qui favorise les circulations douces.
- qu'il faut supprimer toute hypothèse d'ouverture d'un échangeur en l'état actuel et futur du réseau routier.

En conséquence, nous regrettons de devoir émettre un avis réservé sur le projet dans sa forme actuelle.

Cette concertation n'est qu'une étape, et nous souhaitons, comme nous l'avions déjà demandé, être étroitement associés à la suite de l'étude, afin d'en suivre l'évolution et de voir levées les interrogations actuelles, avant l'enquête sur l'utilité publique du projet. »

8

La lecture des documents disponibles pour l'enquête publique, n'a pas modifié notre avis et nous amène à émettre un avis **très réservé sur le projet** compte-tenu des constats et observations que nous faisons et des questions que nous posons.

Nous utilisons:

VND – pour voie nouvelle départementale

QVLB – pour association Qualité de Vie de La Borde

Et citons en référence la pagination des documents (extraits) pour lesquels nous faisons des observations et posons des questions.

Michel Angérard Président

Constats, observations et questions de QVLB

1 - Objectifs de la VND

Pièce B – Objet et conditions de l'enquête - page 12

Pièce C - Notice explicative/objet de l'opération – page 28

Pièce G – Etude d'impact – page 93

Pièce H – Evaluation économique et sociale au titre de la loti - page 305

Il est écrit:

« A Montesson, le projet permettra

De diminuer et soulager le trafic dans le quartier de La Borde à Montesson ; De faciliter l'accès aux commerces par une voierie appropriée ;

A Sartrouville, le projet permettra

De soulager la RD 121 et le centre-ville ;

De supprimer la circulation automobile de transit qui emprunte actuellement trois principaux axes :

Avenue de la République/Jaurès (RD 121)

Les quais de la Seine et

Les avenues de Tobrouk et de la Convention »

2 – Statut de la RD 121

Pièce B - Objet et conditions de l'enquête / insertion de l'enquête – page 16

Il est écrit :

« La RD 121 actuelle restera dans le domaine départemental. »

3 – Le contexte dans lequel s'inscrit le projet

Pièce C – Notice explicative – page 25 (extrait)

Il est écrit:

« La saturation de l'un des principaux axes de liaison interne à la boucle le rend moins attractif du fait de son encombrement. Cette circulation se reporte sur un certain nombre d'axes locaux d'orientation Nord-Sud (route de Sartrouville, avenues de Tobrouk/Convention, quais de Seine, rue du Colonel Fabien) qui n'ont pas vocation à recevoir un tel trafic de liaison et qui traversent des zones d'habitats (centre-ville de Sartrouville et quartiers résidentiels de La Plaine, des Dix Arpents et de la Croix Blanche). »

Constat (C) et question (Q) QVLB

Point 1

- C L'objectif est de supprimer la circulation automobile de transit sur les quais de la
- Q Pourquoi les tableaux simulant le trafic ne traduisent pas cet objectif?

Point 2

- C La RD 121 reste dans le domaine départemental.
- Q Comment réguler la circulation sur cette voie si la commune de Montesson est dépendante du bon vouloir du Département ? (Des cas récents montrent que les obstacles à surmonter sont souvent infranchissables exemple régulation des feux sur le croisement Gabriel Péri rue du 8 mai 1945)

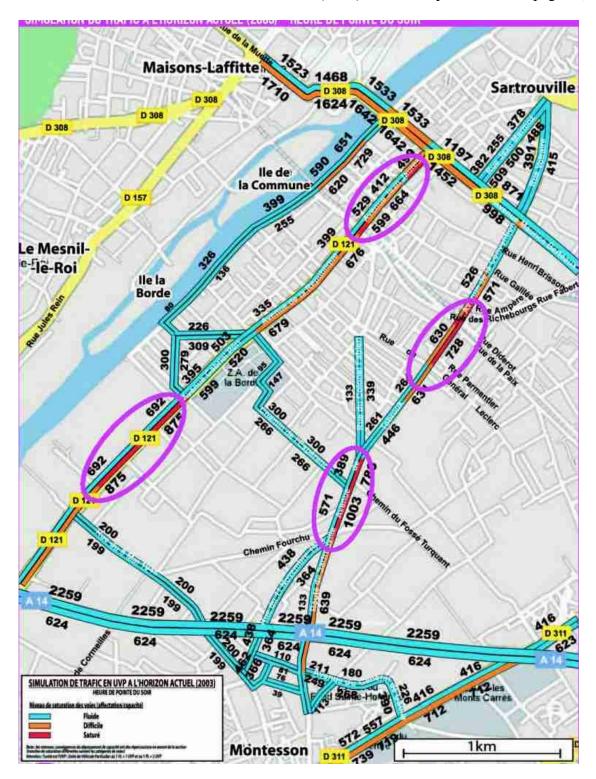
Point 3

C - Le quartier résidentiel de La Borde, au centre du dispositif, n'est pas mentionné. S'agit il d'une erreur ou le quartier de La Borde n'est il pas reconnu comme un quartier résidentiel ?

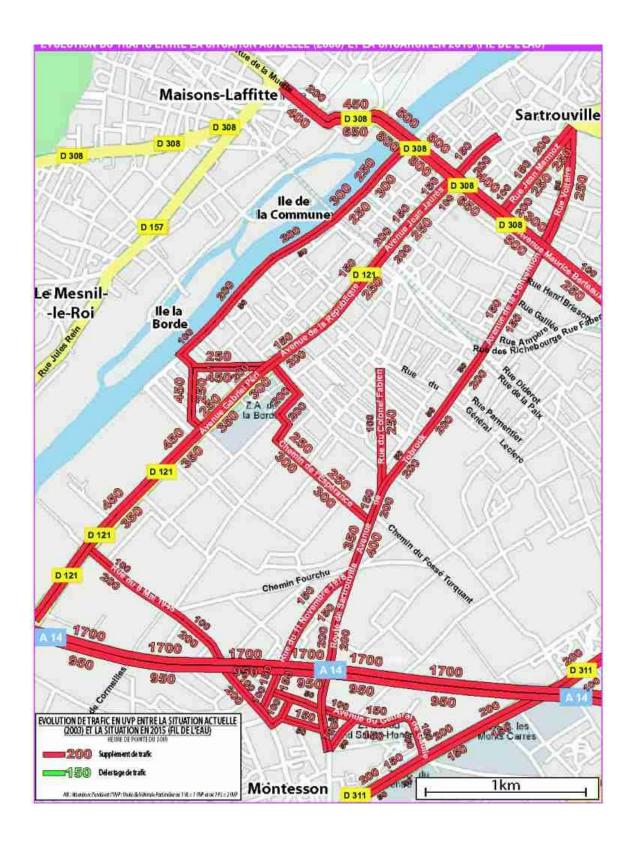
4 - Les tableaux - simulation de trafic sans VND:

Pièce C – Notice explicative/objet de l'opération (pages 26 – 27 et 32)

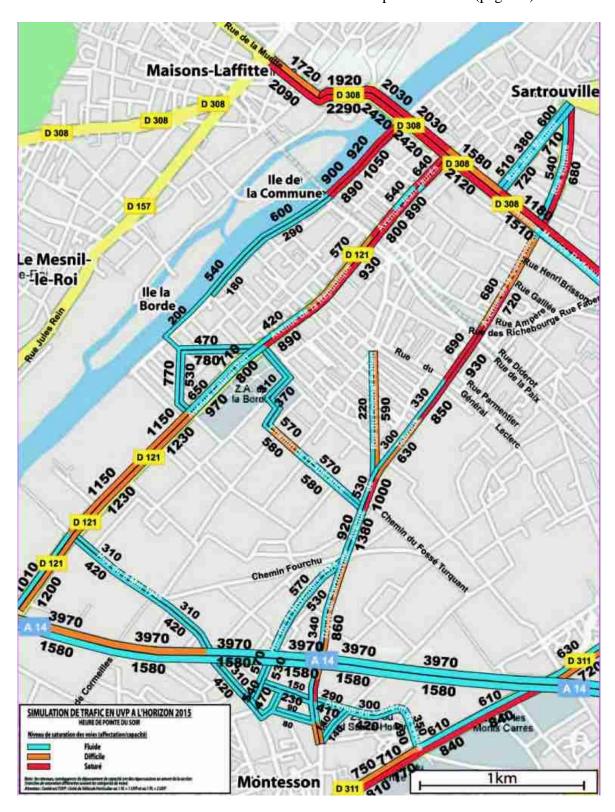
1. Simulation du trafic à l'horizon actuel (2003) – heure de pointe du soir (page 26)



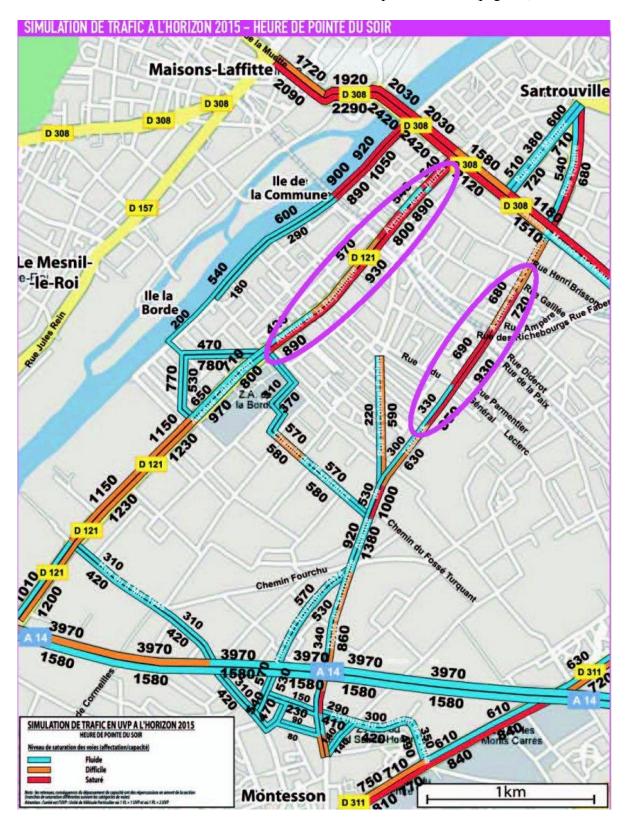
2. Evolution du trafic entre la situation actuelle (2003) et la situation en 2015 (fil de l'eau) (page 26)



3. Simulation du trafic à l'horizon 2015 – heure de pointe du soir (page 27)



4. Simulation de trafic à l'horizon 2015 – heure de pointe du soir (page 32)



Constat QVLB:

Les itinéraires mentionnés pour le quartier de La Borde sont incomplets ou inexacts, car ils ne reflètent pas la situation tant de 2003 que de 2007.

A –Le quai George Sand ne permet pas de rejoindre Sartrouville. Il est interdit dans le sens Montesson – Sartrouville. (photo ci-après)

Un volume de transit sud-nord s'intensifie. Il emprunte des voieries locales (Boulevard Pierre et Marie Curie – Avenue Léon Johnson-– Avenue Honoré de Balzac - Avenue Léon Blum). QVLB a adressé un courrier à Monsieur le Maire de Montesson le 22 mai 2007. Ce courrier demande la fermeture de l'avenue Honoré de Balzac, suite à une enquête municipale auprès des riverains. Une majorité s'est prononcée pour la fermeture..





B – Le débouché sur la RD 121 par l'avenue Molière est impossible. La circulation de transit emprunte l'avenue Molière vers la Seine et remonte la rue Corneille. (photo ci-dessous)



C – L'accès à l'avenue Molière par l'avenue Gabriel Péri en provenance du Pecq est interdit (photo ci-dessous)



D-L'avenue Léon Blum et la rue Montgolfier sont deux voies locales subissant une importante circulation de transit. Elles ne sont pas mentionnées sur les tableaux.

Remarque QVLB

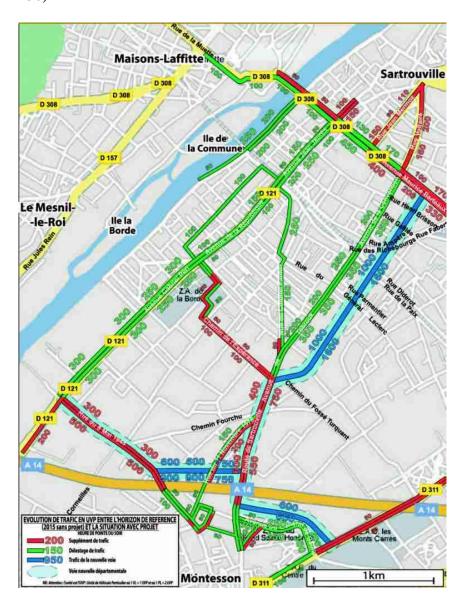
Nous ne pouvons apporter aucun crédit aux chiffres figurant sur ces tableaux et à l'extrapolation qui en découle pour 2015.

Question QVLB – Les municipalités de Montesson et de Sartrouville auraient-elles décidé un nouveau plan de circulation pour 2015 venant contredire l'objectif d'éradication du transit dans la voierie locale ?

5 - Le tableau - Evolution de trafic avec VND

Pièce G – Etude d'impact /impacts du projet sur l'environnement et la santé et mesures correctives (page 250)

5 Evolution du trafic entre l'horizon de référence 2015 et la situation avec projet (page 250)



Constat - QVLB:

Ce tableau fait apparaître un différentiel entre 2003 et 2015 avec VND. Il s'agit d'une présentation en trompe l'œil qui masque une réalité. La circulation de transit n'est pas supprimée sur les quais de Seine à Sartrouville et sur le quai George Sand à Montesson. Elle est seulement, selon l'auteur, en diminution.

6 - Mesures d'accompagnement.

Pièce G – Etude d'impact /impacts du projet sur l'environnement et la santé et mesures correctives - page 250

Il est indiqué:

« Deux mesures d'accompagnement permettront d'optimiser la gestion des flux sur la Voie nouvelle :

Afin de limiter au maximum le trafic sur la RD 121, une signalisation directionnelle sera mise en place au niveau du giratoire n° 1. telle que l'entrée dans Sartrouville ne se fasse pas de façon naturelle par la RD 121 (avenue Gabriel Péri, puis avenue de la République) mais par la voie nouvelle.

C'est également le but du tourne- à- droite direct permettant d'emprunter la Voie nouvelle en venant du Sud (route de Sartrouville, au droit du giratoire n° 6 de l'Espérance afin de ne pas emprunter l'axe Tobrouk Convention »

Constat QVLB

La signalisation directionnelle au giratoire n°1 ne dissuadera pas les automobilistes qui se rendent au centre commercial, car la distance à parcourir par la VND est le triple de la distance à parcourir en empruntant la RD 121. (3 kilomètres au lieu de 1)

Constat QVLB

Le giratoire n° 1 ne dispose pas d'un tourne à droite direct comme le giratoire n° 6. Ce tourne à droite direct est pourtant mentionné comme un élément clef pour que les automobilistes n'empruntent pas l'axe Tobrouk/ Convention.

Question QVLB

Pourquoi ne pas appliquer la même règle au giratoire n° 1 en implantant un tourne à droite direct. Les automobilistes arrivant du Sud par la RD 121 seraient enclins à emprunter directement la VND et non la RD 121 en direction du quartier de La Borde et sa zone commerciale ?

7 – L'extrémité nord du projet sur la RD 308

Pièce C – Notice explicative/ choix du projet - page 36

Il est écrit:

« Le projet présenté à l'enquête publique a donc pour extrémité Nord définitive l'avenue M. Berteaux (RD 308) »

Constat QVLB

Il est évident que le transit Nord/Sud ou Sud/ Nord se fera par le chemin le plus rapide. Le transit en provenance ou à destination du 95 continuera à emprunter les quais sur Seine si aucun plan de circulation contraignant et dissuasif dans Sartrouville et Montesson n'est mis en place.

8- Conditions d'exploitation de la voie

Pièce C – Notice explicative – page 49

Il est écrit:

« Cette voie relie le carrefour giratoire au droit du chemin de l'Espérance à la RD 308 (avenue Maurice Berteaux) sans carrefour intermédiaire. Cette particularité permet d'isoler cette section à partir des deux carrefours d'extrémité et de mettre en place les itinéraires de déviation correspondants :

Les équipements de signalisation nécessaires à l'exploitation de cette voie sont les suivants :

Signalisation dynamique sur les panneaux de signalisation placés en amont des carrefours ; Barrières automatiques de fermeture à l'entrée de la voie (giratoire de l'Espérance et carrefour sur la RD 308) »

Question QVLB

Quels sont les itinéraires de déviation prévus ? Y aura-t-il des conséquences sur les voieries locales de Montesson La Borde. Comment ces voiries seront-elles exclues des itinéraires de déviation ?

9 - Les variantes du projet

Pièce C – Notice explicative/choix du projet – Pages 36 à 38

Pièce G – Etude d'impact/ choix du projet parmi les partis envisagés – page 190

Pièce H – Evaluation économique et sociale au titre de la loti/ évolution du contexte socioéconomique et des transports – page 352

Il est écrit :

- « 3 variantes de la voie nouvelle dans la plaine de Montesson
 - Une variante Nord

Qualité de vie de la Borde

• Page:12/20 - enquête publique du 18 juin au 18 juillet 2007 inclus – VND -13 juillet 2007

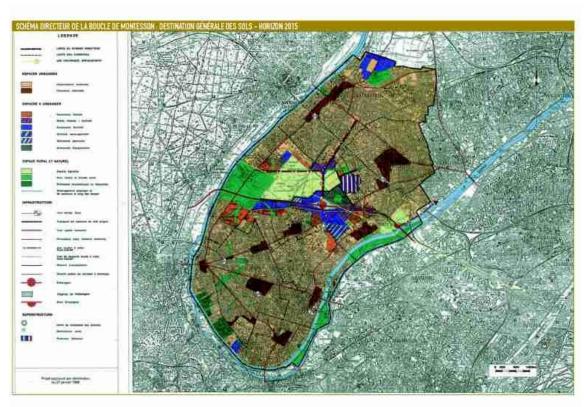
- Une variant Sud
- Une variante « intermédiaire »

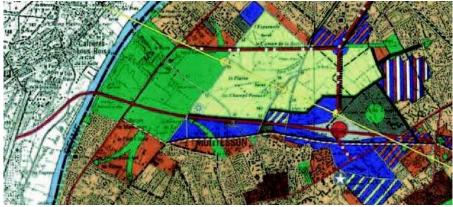
Une hypothèse de tracé passant au Sud de l'autoroute A 14, entre la rue du 8 mai 1945 et la route de Sartrouville a dû être d'emblée écartée : en effet, sa géométrie n'est pas conforme aux recommandations du guide Aménagement des Routes Principales dit A.R.P et son tracé passe sur l'emplacement réservé au bénéfice de la commune pour l'extension du cimetière. »

Constat QVLB

Le tableau - Pièce G – page 157 intitulé :

Schéma directeur de la boucle de Montesson : destination générale des sols – horizon 2015 indique au sud de la A 14 une desserte locale à créer – tracé indicatif.





Qualité de vie de la Borde

• Page:13/20 - enquête publique du 18 juin au 18 juillet 2007 inclus – VND -13 juillet 2007

Observation QVLB

Cette desserte locale pouvait parfaitement convenir pour la VND avec une légère modification du tracé indicatif. Elle pouvait répondre aux recommandations du guide Aménagement des Routes principales dit A.R.P.

Elle permettait d'éradiquer la circulation de transit traversant actuellement et dans le futur avec la VND le parc départemental et la zone ND ou N – espace naturel à préserver ou à protéger – Pièce G - Zonage réglementaire - page 158.

Et préservait « la richesse naturelle concentrée autour du parc départemental de Montesson »

Pièce G – Etude d'impact/analyse de l'état initial du site et de son environnement – page 185

Ce tracé présentait également l'avantage d'éloigner la circulation de transit du centre commercial de Montesson La Borde et ainsi favoriser l'utilisation de la voie nouvelle pour s'y rendre.

Il était possible d'envisager un autre lieu pour l'extension du cimetière

Mais tout ceci n'a plus grand intérêt puisqu'il est écrit :

Pièce G - Etude d'impact/choix du projet parmi les partis envisagés.

« Par rapport à l'avis défavorable de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) en août 1998 à tout projet d'infrastructure nouvelle en tracé neuf dans la plaine de Montesson, et afin de respecter la politique de préservation de l'espace agricole dans la plaine de Montesson (périmètre Régional d'Intervention Foncière mis en place par l'Agence des Espaces Verts en 2000), le tracé réutilisant au mieux les voiries existantes, soit la variante intermédiaire, a été retenu, en concertation avec la mairie de Montesson en mai 2000 »

Constat QVLB

La concertation publique de 2006 n'était donc qu'une formalité sans réel intérêt pour les riverains puisque le tracé était arrêté depuis 2000.

10 - Piste cyclable – giratoire n° 1

Pièce G – Séquence 4 – de la rue du 8 mai 1945 à la RD 121 (avenue Gabriel Péri) page 196

Il est écrit:

« Aménagement sur place à 2x1 voie de la rue du 8 mai 1945 Création d'un giratoire à l'intersection avec la RD 121 (avenue Gabriel Péri) : giratoire n° 1 Aménagement d'une piste bidirectionnelle le long de cette séquence au Sud de la voie »

Observation QVLB

Les cyclistes venant du quartier des Rabaux et se dirigeant vers Montesson Centre par la rue du 8 mai 1945 devront traverser la RD 121 à l'endroit où passe et passera le flot de véhicules le plus important.

Question QVLB

Quels seront les moyens mis en œuvre pour assurer la traversée de la voie en toute sécurité ?

11 – Chiffrage du trafic

Pièce C – Tableau – trafic en 2003 (situation actuelle) – page 30





Le tableau présenté lors de la concertation de 2006 indiquait 4700

Pièce C – Tableau – trafic en 2015 (horizon de référence – page 33



Le tableau indique 7200 sur la rue du 8 mai 1945

Les tableaux présentés lors de la concertation indiquaient – **9300** ou **15200** (voir ci-après le document concertation publique du 18 février au 6 mars 2006)

Qualité de vie de la Borde

Page:15/20 - enquête publique du 18 juin au 18 juillet 2007 inclus – VND -13 juillet 2007



CONCERTATION PUBLIQUE DU 18 FÉVRIER AU 6 MARS 2006 Une Voie nouvelle à Sartrouville et à Montesson

JUSTIFICATION DU PROJET



UN TRAFIC EN AUGMENTATION

Compte-tenu de la croissance attendue pour le trafic en 2015, il est indispensable d'envisager la création d'une Voie nouvelle pour décharger l'ensemble des voiries de Sartrouville et de Montesson.

TRAFIC ACTUEL



Les prévisions de trafic pour 2015 prennent en compte la croissance annuelle et l'augmentation liée au développement de la région. Dans ce contexte, la création d'une Voie nouvelle reliant la RD 308 à Sartrouville aux RD 121 et RD 311 à Montesson allègera le trafic et garantira de bonnes conditions de circulation sur les axes principaux et la voirie locale.

TRAFIC PRÉVU EN 2015 SANS LA VOIE NOUVELLE



TRAFIC PRÉVU EN 2015 AVEC LA VOIE NOUVELLE



Yvelines 78



La comparaison d'autres chiffres montre également des différences

Question et observation QVLB

Quels sont les chiffres réels ? Comment faire confiance alors que des incohérences apparaissent sur les documents présentés. Voir les points 4 et 5 de notre courrier.

12 - Accès au centre commercial

Pièce G – étude d'impact/ résumé non technique – page 89

Il est écrit:

« A Montesson

L'itinéraire empruntant les voies existantes à travers la plaine améliorera la tranquillité des habitants du quartier de La Borde et respectera les activités agricoles. Au Sud de l'A 14 la liaison vers l'avenue Paul Doumer (RD 311) permettra de rejoindre directement cet axe sans emprunter la voirie locale dans le centre-ville.

Enfin, l'accès au centre commercial se fera principalement par la Voie nouvelle »

Pièce G – Etude d'impact/ impacts du projet sur l'environnement et la santé et mesures correctives – page 241

Effets du projet sur les activités économiques non agricoles

Il est écrit:

« Pour la zone commerciale de Montesson-la Borde, compte tenu de la saturation actuelle de la RD 121 desservant cette zone, l'impact du projet sera positif. L'accessibilité de la clientèle sera améliorée car les flux venant du Sud de la boucle de Montesson par la RD 121 emprunteront la voie nouvelle et pourront accéder par le Chemin de l'Espérance »

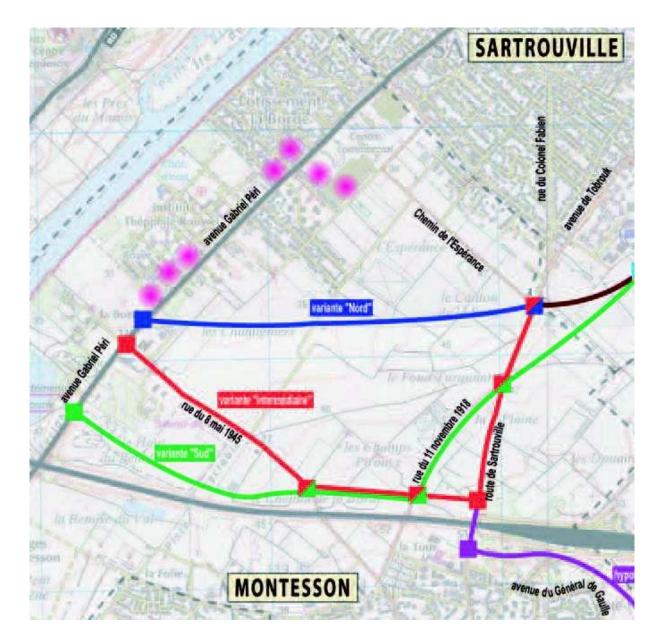
Observation QVLB

Les clients du centre commercial venant de Montesson Centre et Chatou accèdent déjà par le chemin de l'Espérance. La VND n'apportera rien de plus pour ces automobilistes.

Les clients du centre commercial venant du SUD par le giratoire n°1, n'auront aucun intérêt à emprunter la Voie Nouvelle dans les conditions actuelles de description de ce giratoire et compte tenu de la distance restant à parcourir.

Par la RD 121 (avenue Gabriel Péri) - 1 kilomètre Par la VND – 3 kilomètres

Il en sera de même pour les automobilistes qui se rendront à la gare de Sartrouville ou qui en reviendront. (voir tableau ci- après avec les variantes et le parcours par la RD 121 en points – ou en rose si impression couleur)



Observation et Question QVLB

Nous avons posé un certain nombre de questions lors de la concertation publique de 2006. Aucune réponse n'a été apportée à ces questions et l'enquête publique actuelle n'en tient pas compte.

A quoi a servi la concertation publique?

§

Extrait du courrier déposé à la concertation publique de 2006

« Que propose le nouveau projet baptisé « voie nouvelle départementale » ? La délibération de l'assemblée du Conseil Général du 25 novembre 2005 référence 2005.2.119 indique :

Qualité de vie de la Borde

Page: 18/20 - enquête publique du 18 juin au 18 juillet 2007 inclus – VND -13 juillet 2007

« Plus particulièrement dans Sartrouville, <u>la voie nouvelle permettra de soulager la RD 121</u> et le centre-ville ; <u>de supprimer la circulation automobile de transit</u> qui emprunte actuellement trois principaux axes : avenue de la République / Jaurès (RD 121), les quais de la Seine et les rues Tobrouk/Convention et d'améliorer l'accès à la gare et au centre-ville, ainsi que les circulations douces.

Dans Montesson, elle permettra de <u>diminuer le trafic sur le quartier de la Borde</u> et dans le centre; de faciliter l'accès aux commerces et de développer le réseau cyclable existant. »

Le président du Conseil Général :

A MONTESSON:

L'itinéraire emprunte des voies existantes dans la plaine de Montesson, <u>ce qui préservera la tranquillité des habitants du quartier de la Borde</u> et respectera les activités agricoles. La voie nouvelle passant au sud de l'A14 permettra aux usagers de rejoindre directement la RD 311 sans emprunter la voirie locale dans le centre-ville. <u>L'accès au centre commercial se fera principalement par la voie nouvelle</u>.

A SARTROUVILLE:

La voie nouvelle drainera l'importante circulation de transit qui emprunte aujourd'hui les avenues de la République, Jean-Jaurès, de Tobrouk, de la Convention ainsi que les quais.

Le panneau n° 3 fait état de chiffres actuels et 2015, sans ou avec la voie nouvelle, en totale contradiction avec les objectifs annoncés.

Giratoire n° 1: (direction quartier résidentiel de Montesson La Borde)

Actuel - 16000

2015 sans voie nouvelle – 25000

2015 avec voie nouvelle – 23500

> Soit une augmentation du trafic de 7500 sur la RD 121 au lieu de suppression de la circulation de transit sur les axes qui traversent Montesson La Borde.

Giratoire n^{\bullet} 1: (direction voie nouvelle départementale – vers Montesson Centre et Sartrouville)

Actuel – 4700 2015 sans voie nouvelle – 9300 2015 avec voie nouvelle – 15100

> soit une augmentation du trafic de 4600 sans voie nouvelle et de 10400 avec voie nouvelle au lieu de limiter le trafic, la mise en service de cette voie nouvelle va apporter des nuisances supplémentaires.

Quai du Pecq à Sartrouville

Actuel – 12100 dont 5000 à Montesson La Borde 2015 sans voie nouvelle - 17000

2015 avec voie nouvelle - 15100

> soit une augmentation du trafic de 3000 qui induit des nuisances supplémentaires et non une suppression du trafic sur les quais de la Seine.

Question?

Quelles sont les hypothèses de travail qui ont abouti à ces chiffres ?

Nous demandons depuis de nombreuses années que la voirie locale soit préservée à Montesson La Borde. Aucune mesure d'accompagnement n'est évoquée dans cette présentation.

Nous attirons l'attention

Sur le choix de la voie nouvelle départementale qui emprunte la route de Sartrouville, au lieu de la rue du 11 novembre 1918.

Les automobilistes en transit, en provenance ou à destination du Pecq, auront tendance à emprunter la rue du 11 novembre 1918, ce parcours leur permettant d'éviter le giratoire n°4. Il faudra peut-être envisager une neutralisation de cette voie.

Nous aimerions savoir

comment l'aménagement du giratoire n° 1 pourra imposer aux automobilistes se rendant dans le val d'Oise et dans la zone commerciale de Montesson La Borde, d'utiliser la voie nouvelle départementale (parcours nettement plus long), alors qu'emprunter l'actuelle RD 121 leur paraîtra la formule la plus rapide.

Ş

Copie : Monsieur le Maire de Montesson